

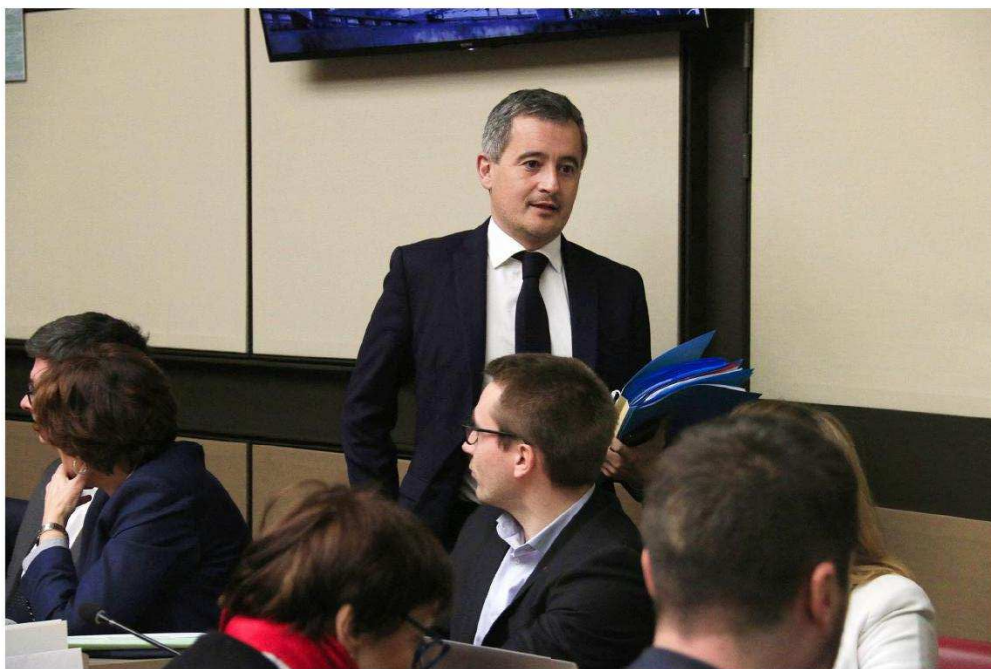
Les députés détricotent le travail du Sénat sur l'immigration

— En commission des lois, les députés macronistes se sont attachés à revenir à l'équilibre recherché par l'exécutif dans son projet de loi sur l'immigration en détricotant une partie du travail de la droite sénatoriale.

Après les sénateurs, ce sont les députés qui plangent sur le projet de loi sur l'immigration. Avec une configuration politique bien différente. En commission des lois, avant l'examen en séance publique à partir du 10 décembre, les macronistes ont détricoté le travail de la droite sénatoriale sur plusieurs points clés. « La loi du gouvernement redevient un petit texte au rabais qui continuera d'inciter l'immigration de masse », a aussitôt dénoncé sur les réseaux sociaux Éric Ciotti, député et président de LR. Autrement dit, une majorité n'est à ce stade toujours pas assurée.

Les députés ont rétabli l'aide médicale de l'État, transformée par la majorité sénatoriale en une aide médicale d'urgence.

Jeudi 30 novembre, les députés ont adopté en commission des lois une nouvelle mouture de l'article portant sur la possibilité de régulariser des étrangers en situation irrégulière travaillant dans les métiers et les territoires en tension. La demande de régularisation sera, d'une part, de l'initiative de l'employeur, d'autre part, quasi-automatique : le préfet ne pourra s'y opposer qu'en cas de menace pour l'ordre public ou de non-respect des principes et valeurs de la République (comme la polygamie). « Un dispositif d'équilibre », a défendu Élodie Jacquier-Laforge, rapporteure du projet de loi et porte-parole nationale du MoDem : « Ni une procédure discrétionnaire » à la main des préfets, comme dans la circulaire Valls de 2012, « ni un droit automatique à la régularisation », comme le souhaitait initialement l'exécutif. « Un amendement pas idéal, mais de compromis », a insisté le président de la commission



Porté par Gérald Darmanin, le projet de loi a été examiné en commission le 27 novembre à l'Assemblée nationale. Quentin De Groeve/Hans Lucas via AFP

des lois, Sacha Houlié, favorable à la version originelle. Malgré tout trop ouvert pour l'extrême droite et la droite, et trop fermé pour la gauche.

Mercredi 29 novembre, les députés ont rétabli l'aide médicale de l'État (AME), transformée par la majorité sénatoriale en une aide médicale d'urgence. Cette substitution, qui divise le centre macroniste, avait été un des points les plus polémiques du texte adopté par le Sénat. Afin de ne pas étaler leurs divisions dans le contexte de majorité relative à l'Assemblée nationale, les macronistes ont botté en touche en dénonçant un « un cavalier législatif », qui aurait sa place dans un texte sur la santé publique ou budgétaire mais pas sur l'immigration, ou en renvoyant au rapport sur l'AME qui doit être remis lundi 4 décembre à la première ministre Élisabeth Borne.

Mercredi 29 novembre également, les députés ont supprimé par 34 voix contre 13 la condition de cinq ans de résidence pour l'attribution aux étrangers non ressortissants de l'Union européenne de certaines prestations sociales : allocations familiales, allocation

personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap, aides personnelles au logement et recours au droit au logement opposable. La condition de cinq ans ne continuera donc à concerner que le revenu de solidarité active (et même dix ans pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées).

« Ce que propose le Sénat n'est pas équilibré, introduirait des trappes

repères

La longue marche du projet de loi

Été 2022. Gérald Darmanin annonce une loi contre l'immigration clandestine.

Septembre. Emmanuel Macron promet pour « début 2023 » un texte équilibré avec un volet intégration.

Novembre. Les ministres Gérald Darmanin (Intérieur) et Olivier Dussopt (travail) proposent la régularisation

à pauvreté et multiplierait les obstacles au parcours d'intégration pour des personnes en situation régulière », a affirmé le rapporteur Florent Boudié (Renaissance). Sans surprise, la gauche a soutenu l'amendement de suppression du gouvernement, contre la droite et l'extrême droite.

Lundi 27 novembre, les députés ont retoqué les « quotas » pour

des clandestins employés dans des métiers en tension.

Mai 2023. La droite présente son contre-projet, avec un volet constitutionnel, et fixe des lignes rouges, dont les régularisations.

14 novembre. Adoption par le Sénat d'un texte fortement durci.

21 novembre. Examen en commission de l'Assemblée nationale.

11 décembre. Examen par les députés en séance publique.

les immigrations professionnelle et étudiante. Cette idée, depuis longtemps proposée par la droite, avait été introduite par la majorité sénatoriale. À la place, les députés ont retenu l'idée d'« objectifs indicatifs » en fonction, a insisté Gérald Darmanin, de la « capacité d'accueil ». Cette formule n'a convaincu ni la gauche ni la droite, qui ont dénoncé, en écho mais pour des raisons opposées, l'« hypocrisie » du centre. « De quotas, il n'y en a plus, parce que vous leur avez substitué la notion d'objectifs indicatifs qui ne font pas obstacle à la délivrance de visas et de titres », s'est insurgée Annie Genevard, députée et secrétaire générale de LR. « C'est rigoureusement la même chose : un objectif chiffré, par définition, c'est une cible à atteindre », a à l'inverse analysé Hervé Saulignac (PS). Face à cette double opposition, l'article concerné a pu être adopté grâce à l'abstention du RN. Une poignée d'élus du MoDem ou de l'aile gauche de Renaissance se sont aussi abstenus. Au total : 24 votes pour, 17 contre et 12 abstentions. **Laurent de Boissieu**